



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **10 avril 2017**

Délibération n° 2017-1912

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Cailloux sur Fontaines - Charbonnières les Bains - Chassieu - Corbas - Craponne - Dardilly - Décines Charpieu - Fleurieu sur Saône - Ecully - Feyzin - Fontaines Saint Martin - Francheville - Genay - La Tour de Salvagny - La Mulatière - Montanay - Neuville sur Saône - Oullins - Rillieux la Pape - Rochetaillée sur Saône - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières - Sainte Foy lès Lyon - Tassin la Demi Lune - Vénissieux**

objet : **Projets nature - Grandes Terres, Vallon du ruisseau des Échets, Vallons de Serres et des Planches, Vallon de l'Yzeron, Plateau des Hautes Barolles, Plateau de Méginand, Sermenaz, Vallon des Torrières, Biézin nature et Yzeron aval - Espaces naturels sensibles (ENS) 2017 - Conventions de délégation de gestion avec les Communes**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

**Rapporteur : Monsieur le Conseiller Diamantidis**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 21 mars 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 avril 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Huguet, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Passi, Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Berra (pouvoir à Mme Maurice), M. Bravo (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Iehl (pouvoir à M. Hémon), Peytavin (pouvoir à M. Millet), MM. Piegay (pouvoir à Mme Poulain), Veron (pouvoir à M. David).

**Conseil du 10 avril 2017****Délibération n° 2017-1912**

commission principale :	proximité, environnement et agriculture
commune (s) :	Cailloux sur Fontaines - Charbonnières les Bains - Chassieu - Corbas - Craponne - Dardilly - Décines Charpieu - Fleurieu sur Saône - Ecully - Feyzin - Fontaines Saint Martin - Francheville - Genay - La Tour de Salvagny - La Mulatière - Montanay - Neuville sur Saône - Oullins - Rillieux la Pape - Rochetaillée sur Saône - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières - Sainte Foy lès Lyon - Tassin la Demi Lune - Vénissieux
objet :	<b>Projets nature - Grandes Terres, Vallon du ruisseau des Échets, Vallons de Serres et des Planches, Vallon de l'Yzeron, Plateau des Hautes Barolles, Plateau de Méginand, Sermenaz, Vallon des Torrières, Biézin nature et Yzeron aval - Espaces naturels sensibles (ENS) 2017 - Conventions de délégation de gestion avec les Communes</b>
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 mars 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon met en œuvre une politique de gestion et de valorisation des espaces naturels issue du dispositif approuvé, par délibération du Conseil de communauté n° 2006-3763 du 13 novembre 2006, et du transfert, le 1er janvier 2015, de la politique départementale des espaces naturels sensibles (ENS) et de ses moyens financiers. Les objectifs et les territoires de projet définis par la politique des projets nature et celle des ENS sont similaires.

La Métropole exerce depuis le 1er janvier 2015 une nouvelle compétence en matière d'actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager, lui donnant un rôle dans la gestion du réseau des projets nature-ENS.

Pour conserver une gestion de proximité, les projets nature-ENS sont portés par les Communes volontaires avec l'appui de la Métropole. Les actions sont définies et suivies par un comité de pilotage comprenant des représentants de chaque Commune, membre du projet, et de la Métropole.

Pour l'année 2017, les actions définies et portées par les Communes au sein des projets nature-ENS concernent des actions d'entretien des espaces, d'aménagement et d'équipement permettant d'organiser la fréquentation des sites, de préservation et de suivi des espèces et des milieux naturels, d'outils de communication et de programme d'animations pédagogiques à destination notamment d'un jeune public.

Il est proposé au Conseil de la Métropole de financer les programmes d'actions 2017 mis en œuvre par les Communes pour 10 projets nature-ENS au moyen de conventions de délégation de gestion issues de l'article L 3633-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Dans ce cadre, les Communes interviennent pour le compte de la Métropole. Les dépenses d'investissement des Communes ne seront donc pas éligibles au Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) mais le seront pour la Métropole. Par conséquent, la Métropole rembourse aux Communes la totalité des dépenses d'investissement et de fonctionnement, TVA comprises, payées par les Communes, pour le compte de la Métropole.

L'année 2017 constitue une année d'élargissement des périmètres d'actions de deux projets nature-ENS à la demande de la commune de Cailloux sur Fontaines qui souhaite intégrer le projet du vallon des Échets et de La Tour de Salvagny, volontaire pour adhérer au projet des vallons de Serres et des Planches.

L'intégration de ces deux nouvelles communes (Cailloux sur Fontaines et La Tour de Salvagny) se traduit par des coûts de fonctionnement plus importants (animations pédagogiques notamment) et la création ou la rénovation de plusieurs équipements d'accueil du public. Les investissements sont donc en hausse par rapport

à 2016 mais restent dans l'enveloppe du budget primitif fixé à 390 k€ tandis que le budget total en fonctionnement est en baisse de 3,2 % par rapport à 2016 malgré l'intégration de deux nouvelles Communes.

3 autres projets nature-ENS sont portés par des syndicats mixtes, le Grand parc de Miribel Jonage, les Monts d'Or et les îles et îlons du Rhône auxquels la Métropole apporte ses participations statutaires.

#### 1° - Projet nature du plateau des Grandes Terres

Le projet nature du plateau des Grandes Terres a été porté jusqu'au 31 décembre 2014 par un syndicat intercommunal. Suite à la création de la Métropole et l'évolution de ses compétences, le Syndicat a été dissous par arrêté préfectoral et le projet confié par la Métropole aux Communes volontaires de Feyzin, Vénissieux et Corbas.

Le programme 2017 de gestion et de valorisation de ce vaste plateau agricole d'environ 400 hectares comprend, en fonctionnement, des actions d'entretien du site, du mobilier et des chemins par les agriculteurs, la gestion de la propreté, une mission de surveillance du site, un programme d'animations pédagogiques, l'achat de fluides, des études biodiversité et la coordination du projet. En investissement, le programme 2017 poursuit le travail engagé l'année dernière pour la mise en œuvre d'un plan de déplacements du public sur le site.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu le projet nature du plateau des Grandes Terres à hauteur de 115 250 € (82 250 € en fonctionnement et 33 000 € en investissement) en 2016.

Le programme d'actions 2017 développé par ce projet nature et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

Projet nature du plateau des Grandes Terres	Montants (en € TTC)
<i>investissement</i>	55 000
<i>fonctionnement</i>	78 375
<b>Montant total</b>	<b>133 375</b>

#### 2° - Projet nature du Vallon du ruisseau des Échets

Les Communes de Fontaines Saint Martin, Fleurieu sur Saône et Rochetaillée sur Saône, ex-membres du Syndicat intercommunal du vallon du ruisseau des Échets, ont décidé de poursuivre et de porter le projet de préservation et de valorisation d'un vallon d'environ 300 hectares. La Commune de Cailloux sur Fontaines, concernée par le périmètre du projet nature-ENS, souhaite intégrer le projet et bénéficier de son programme d'actions (animations pédagogiques, sentiers de découverte).

Le programme 2017 comprend, en fonctionnement, des actions d'entretien du site, un programme d'animations pédagogiques et une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. En investissement, les Communes souhaitent aménager et valoriser plusieurs sentiers et sites remarquables (zones humides des Prolières, site de la Madone, chemin de la Bioque et sentiers à Cailloux sur Fontaines).

Pour mémoire, la Métropole a soutenu le projet nature du vallon des Échets à hauteur de 43 000 € (22 000 € en investissement et 21 000 € en fonctionnement) en 2016.

Le programme d'actions 2017 développé par ce projet nature et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

Projet nature du Vallon du ruisseau des Échets	Montant (en € TTC)
<i>investissement</i>	62 000
<i>fonctionnement</i>	26 500
<b>Montant total</b>	<b>88 500</b>

### 3° - Projet nature des Vallons de Serres et des Planches

Suite à la dissolution du Syndicat intercommunal des Vallons de Serres et des Planches, les Communes de Dardilly, Charbonnières les Bains et Ecully ont repris, en accord avec la Métropole, le portage du projet pour maintenir la qualité environnementale de 2 ruisseaux et de leurs vallons et valoriser le site auprès du public.

La Commune de La Tour de Salvagny, concernée par le périmètre du projet nature-ENS, a manifesté son souhait de participer, à partir de cette année, au projet nature des Vallons de Serres et des Planches.

Le programme 2017 comprend, en fonctionnement, un programme d'animations pédagogiques et une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. En investissement, le programme présente des actions afin d'aménager et sécuriser les sentiers, et pour un plan de gestion forestier.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu en 2016 le projet à hauteur de 69 000 € (45 000 € en investissement et 24 000 € en fonctionnement).

Le programme d'actions 2017 développé par ce projet nature et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

Projet nature des Vallons de Serres et des Planches	Montant (en € TTC)
<i>investissement</i>	42 000
<i>fonctionnement</i>	23 000
<b>Montant total</b>	<b>65 000</b>

### 4° - Projet nature du Vallon de l'Yzeron

Initié en 1994, ce projet est porté par les Communes de Francheville et de Craponne. Ses objectifs sont l'entretien et l'ouverture au public du Vallon de l'Yzeron et la gestion, en faveur de la biodiversité, de 2 sites remarquables : la prairie humide de Pont Chabrol et les landes de Sorderattes.

Le programme 2017 prévoit, en fonctionnement, des actions d'entretien du végétal sur les sites à enjeux, un programme d'animations pédagogiques et une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. En investissement, le programme présente des actions pour la réalisation du sentier des "galets voyageurs".

Pour mémoire, la Métropole a soutenu en 2016 le projet à hauteur de 66 520 € (20 000 € en investissement et 46 520 € en fonctionnement).

Le programme d'actions 2017 développé par ce projet nature et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

Projet nature du Vallon de l'Yzeron	Montant (en € TTC)
<i>investissement</i>	52 000
<i>fonctionnement</i>	44 000
<b>Montant total</b>	<b>96 000</b>

### 5° - Projet nature du plateau des Hautes Barolles

Le projet est porté par la Commune de Saint Genis Laval depuis 1998 en accord avec la Métropole. Il gère et valorise les espaces naturels et agricoles du plateau agricole et naturel des Hautes Barolles.

L'année 2017 permettra de poursuivre, en fonctionnement, les actions d'entretien et de restauration des sentiers balisés, de gérer la propreté du site et de lancer un programme d'éducation à la nature.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu en 2016 la Commune de Saint Genis Laval à hauteur de 34 325 € (8 700 € en investissement et 25 625 € en fonctionnement).

Le programme d'actions 2017 développé par ce projet nature et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

Projet nature du plateau des Hautes Barolles	Montant (en € TTC)
<i>investissement</i>	0
<i>fonctionnement</i>	24 155
<b>Montant total</b>	<b>24 155</b>

#### 6° - Projet nature du plateau de Méginand

Depuis 2007, les Communes de Tassin la Demi Lune, Saint Genis les Ollières, Charbonnières les Bains, Grézieu la Varenne, Sainte Consorce et la Communauté de communes des vallons du Lyonnais se sont associées pour mettre en œuvre un plan de gestion et de valorisation du site remarquable, d'un point de vue de la biodiversité et des paysages, du plateau de Méginand et des ruisseaux qui le traversent ou le bordent (Méginand, Charbonnières, Ribes et Ratier).

Le programme 2017 prévoit, en fonctionnement, des actions d'entretien des sites, un programme d'animations pédagogiques et une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. En investissement, le programme présente des actions de création d'une mare forestière et de stations d'interprétation.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu en 2016 le projet à hauteur de 48 050 € (5 000 € en investissement et 43 050 € en fonctionnement).

Le programme d'actions 2017 développé par ce projet nature et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

Projet nature du plateau de Méginand	Montant (en € TTC)
<i>investissement</i>	15 000
<i>fonctionnement</i>	40 450
<b>Montant total</b>	<b>55 450</b>

#### 7° - Projet nature de Sermenaz

Ce site boisé, situé aux portes de la ville nouvelle de Rillieux la Pape, est une propriété métropolitaine mise à la disposition de la Commune. Depuis 2011, sont menées des actions de sécurisation, d'équipement du site et des actions d'éducation à l'environnement afin que la population locale puisse se réappropriier cet espace naturel dans le respect de la sensibilité écologique du lieu.

L'année 2017 permettra de poursuivre, en fonctionnement, le programme d'animations de découverte du site et, en investissement, le programme prévoit la réalisation de travaux pour le sentier nature de Sermenaz (pose d'équipements signalétiques et de valorisation du site auprès du public).

Pour mémoire, la Métropole a soutenu en 2016 la Commune de Rillieux la Pape à hauteur de 31 000 € (13 000 € en investissement et 18 000 € en fonctionnement).

Le programme d'actions 2017 développé par ce projet nature et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

Projet nature de Sermenaz	Montant (en € TTC)
<i>investissement</i>	61 800
<i>fonctionnement</i>	17 000
<b>Montant total</b>	<b>78 800</b>

### 8° - Projet nature du Vallon des Torrières

Situé sur les Communes de Neuville sur Saône, Genay et Montanay, ce vallon boisé et agricole, traversé par un ruisseau, abrite plusieurs espèces patrimoniales (grand-duc, guêpier d'Europe, triton alpestre, lucane cerf-volant, etc.). Le plan de gestion permet d'organiser la fréquentation du site et de le mettre en valeur auprès du grand public et notamment des scolaires.

Le programme 2017 prévoit, en fonctionnement, le renouvellement du programme d'animations pédagogiques et une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. En investissement, le programme présente des actions pour la réalisation d'un itinéraire de balade.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu en 2016 le projet à hauteur de 51 000 € (20 000 € en investissement et 31 000 € en fonctionnement).

Le programme d'actions 2017 développé par ce projet nature et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

Projet nature du Vallon des Torrières	Montant (en € TTC)
<i>investissement</i>	20 000
<i>fonctionnement</i>	30 000
<b>Montant total</b>	<b>50 000</b>

### 9° - Projet Biézin nature (ex V-vert nord)

Ce projet concerne un vaste espace agricole et naturel partagé entre les Communes de Décines Charpieu et de Chassieu. En 2007, un diagnostic écologique a montré la présence de plusieurs espèces remarquables et a abouti à la mise en œuvre d'un plan de gestion et de valorisation du site. Ce projet intègre plusieurs aménagements en faveur de la biodiversité et de sa découverte par le grand public réalisés dans le cadre des mesures compensatoires du Grand stade.

L'année 2017 permettra de réaliser, en fonctionnement, le programme d'animations pédagogiques et, en investissement, la sécurisation et le bornage de chemin, et la conception d'outils de communication.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu en 2016 le projet à hauteur de 35 500 € (17 500 € en investissement et 18 000 € en fonctionnement).

Le programme d'actions 2017 développé par ce projet nature et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

Projet Biézin nature	Montant (en € TTC)
<i>investissement</i>	26 000
<i>fonctionnement</i>	17 000
<b>Montant total</b>	<b>43 000</b>

### 10° - Projet nature Yzeron aval

En 2010, les Communes de Sainte Foy lès Lyon, Oullins et La Mulatière ont initié la définition d'un plan de gestion et de valorisation des balmes boisées situées sur la partie aval de la rivière Yzeron. Ce plan est opérationnel depuis 2014 et encadre les actions de gestion et de valorisation du site auprès du public.

Le programme 2017 prévoit, en fonctionnement, un programme d'animations pédagogiques et une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. En investissement, le programme présente des actions de travaux de mise en sécurité de chemins, et la conception d'outils de communication.

Pour mémoire, la Métropole a soutenu en 2016 le projet nature à hauteur de 112 000 € (72 000 € en investissement et 40 000 € en fonctionnement).

Le programme d'actions 2017 développé par ce projet nature et financé par la Métropole présente les coûts maximum suivants :

Projet nature Yzeron aval	Montant (en € TTC)
<i>investissement</i>	35 000
<i>fonctionnement</i>	38 000
<b>Montant total</b>	<b>73 000</b>

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### DELIBERE

1° - **Approuve** pour la mise en œuvre des programmes 2017 des projets nature :

a) - la convention de délégation de gestion des projets nature de la façon suivante :

- commune de Feyzin - Projet plateau des Grandes Terres,
- commune de Fontaines Saint Martin - Projet du Vallon du ruisseau des Échets,
- commune de Dardilly - Projet des Vallons de Serres et des Planches,
- commune de Craponne - Projet Vallon de l'Yzeron,
- commune de Saint Genis Laval - Projet plateau des Hautes Barolles,
- commune de Tassin la Demi Lune - Projet plateau de Méginand,
- commune de Rillieux la Pape - Projet Sermenaz,
- commune de Neuville sur Saône - Projet Vallon des Torrières,
- commune de Chassieu - Projet Biézin nature,
- commune de Sainte Foy lès Lyon - Projet Yzeron aval,

b) - le plan de financement des projets et le montant maximal des remboursements d'un montant global de 707 280 €, composé de 368 800 € de financement pour des actions d'investissement et de 338 480 € de financement pour des actions de fonctionnement, répartis de la manière suivante :

Bénéficiaires	Pour mémoire 2016			2017		
	Investisse- ment (en €)	Fonctionne- ment (en €)	<b>Total (en €)</b>	Investisse- ment (en €)	Fonctionne- ment (en €)	<b>Total (en €)</b>
Commune de Feyzin - projet Grandes Terres	33 000	82 250	<b>115 250</b>	55 000	78 375	<b>133 375</b>
Commune de Fontaines Saint Martin - projet du Vallon du ruisseau des Échets	22 000	21 000	<b>43 000</b>	62 000	26 500	<b>88 500</b>
Commune de Dardilly - projet des Vallons de Serres et Planches	45 000	24 000	<b>69 000</b>	42 000	23 000	<b>65 000</b>
Commune de Craponne - projet Vallon de l'Yzeron	20 000	46 520	<b>66 520</b>	52 000	44 000	<b>96 000</b>
Commune de Saint Genis Laval - projet Hautes Barolles	8 700	25 625	<b>34 325</b>	0	24 155	<b>24 155</b>
Commune de Tassin la Demi Lune - projet plateau de Méginand	5 000	43 050	<b>48 050</b>	15 000	40 450	<b>55 450</b>

Bénéficiaires	Pour mémoire 2016			2017		
	Investissement (en €)	Fonctionnement (en €)	Total (en €)	Investissement (en €)	Fonctionnement (en €)	Total (en €)
Commune de Rillieux la Pape -projet Sermenaz	13 000	18 000	<b>31 000</b>	61 800	17 000	<b>78 800</b>
Commune de Neuville sur Saône - projet Vallon des Torrières	20 000	31 000	<b>51 000</b>	20 000	30 000	<b>50 000</b>
Commune de Chassieu - projet Biézin nature	17 500	18 000	<b>35 500</b>	26 000	17 000	<b>43 000</b>
Commune de Sainte Foy lès Lyon - projet Yzeron aval	72 000	40 000	<b>112 000</b>	35 000	38 000	<b>73 000</b>
<b>Total</b>	<b>256 200</b>	<b>349 445</b>	<b>605 545</b>	<b>368 800</b>	<b>338 480</b>	<b>707 280</b>

c) - les conventions de gestion à passer entre la Métropole de Lyon, les Communes de Feyzin, Fontaines Saint Martin, Dardilly, Craponne, Saint Genis Laval, Tassin la Demi Lune, Rillieux la Pape, Neuville sur Saône, Chassieu et Sainte Foy lès Lyon.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion des espaces naturels individualisée sur l'opération n° 0P27O5235, le 30 janvier 2017 pour un montant de 390 000 € en dépenses.

4° - **Les montants** à payer en investissement seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 2312 - fonction 76 - opération n° 0P27O5235, pour un montant total de 368 800 €.

5° - **Les dépenses** en fonctionnement correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - comptes 61521 et 62268 - fonction 76 - opération n° 0P27O5235, pour un montant total de 338 480 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 avril 2017.**